PS017-IM02 ind b Statut : Bpa

## REGLEMENT DE LA SALLE DE SQUASH DE L'ISAE-SUPAERO - 2020/2021

## I - PERSONNES AUTORISEES:

- Elèves de l'ISAE-SUPAERO remplissant les conditions suivantes :
  - posséder une carte d'étudiant à l'ISAE-SUPAERO,
  - avoir la validation de l'AS ISAE-SUPAERO,
  - être à jour de la cotisation annuelle auprès de l'AS ISAE-SUPAERO.
- Personnel de l'ISAE-SUPAERO et de l'ONERA adhérents à l'Association Sportive ISAE/ONERA ayant signé le présent règlement intérieur (joindre la copie de la carte d'adhérent).

## II - ACCES A LA SALLE:

La salle est accessible à toute personne citée précédemment, munie d'un badge d'accès et figurant sur la liste correspondante. Cette liste est transmise à Colomiers habitat pour configuration du badge d'accès.

## **III - CONDITIONS D'UTILISATION:**

Tout utilisateur:

- s'engage:
  - à n'utiliser impérativement la salle qu'en présence d'au moins une autre personne, elle aussi autorisée,
  - à utiliser une tenue de sport propre et appropriée
- assure :
  - être informé des dangers que présente la pratique du squash
  - ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique du squash
  - être informé de la procédure en cas d'incident pendant la pratique

Tout abus, mauvaise utilisation de la salle ou non-respect de ce règlement intérieur entraîneront des mesures immédiates prononcées par le service Soutien Campus et Vie Etudiante, et/ou sur proposition du LACS/EPS : exclusion (temporaire ou définitive), fermeture de la salle, demande de réparation des dommages causés aux matériels et aux locaux.

Nom, prénom :		Tél. :		
1A □	2A □	3A □	Autre 🗆 préciser :	
	Personnel ONERA			
de ce règlement	t et m'engage à l	e respecter.		
(		□ Personne		